

RAPPORT

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATON RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE 2021

ARTICLE 831-2

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles 525-2 et 547-1 ci-dessus, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions des articles 487 et 488 ci-dessus, ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport prévu au présent article précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroit précisé le lieu où ce code peut être consulté. Si une société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la Société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise. Le rapport prévu au présent article précise aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou renvoie aux clauses des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport prévu au présent article est approuvé par le Conseil d'Administration et rendu public. »

Article 831-3:

« Le rapport visé à l'article précédent présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux. Ce rapport rend également compte de la rémunération totale et des avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Il indique le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçus durant I' exercice.

Il décrit en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis. Il indique également les engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. L'information donnée à ce titre doit préciser les modalités de détermination de ces engagements. Hormis les cas de bonne foi, les versements effectués et les engagements pris en méconnaissance du présent alinéa peuvent être annulés.

Le rapport comprend également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice. »

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2021, a été établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise. Il comporte les cinq parties suivantes :

- 1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale
- 2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
- **3.** Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social
- **4.** Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice

5. Conclusion

Ce rapport a été établi sur la base des travaux effectués par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration, réuni le 25 avril 2022, en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président

1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

1.1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation

1.1.1. <u>Mission du Conseil</u>

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration est investi par la loi, les statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

1.1.2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était composé de onze (11) administrateurs dont deux (2) femmes pour neuf (9) hommes et de quatre (4) indépendants à savoir :

- Mr Vincent LE GUENNOU, non exécutif et Président du Conseil depuis 2009
- Mr Brice LODUGNON, non exécutif
- Mr William NKONTCHOU, non exécutif
- Mme Anne Claire GREMEAUX, non exécutif et représentant permanent d'actionnaire
- Mr Ibrahima DIOUF, non exécutif et représentant permanent d'actionnaire
- Mr Jean Louis MATTEI, non exécutif
- Mr Ferdinand NGON KEMOUM, exécutif assumant la fonction de directeur général d
- Mr François KLITTING, indépendant
- Mr Alassane BA, indépendant
- Mme Marie Ange SARAKA YAO, indépendant
- Mr Tchétché N'GUESSAN, indépendant

Le taux de représentation des femmes au Conseil est de 18%.

Le tiers des membres du Conseil est constitué d'administrateur indépendant.

Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2021.

Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément à la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec l'établissement ou son groupe, susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts apparent ou potentiel ».

Cette appréciation s'appuie, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés dans ladite Circulaire dans son article 11.

En conséquence, le Conseil tenu le 25 avril 2022, sur la base du rapport du Comité Ethique de Bonne Gouvernance et de Nomination du 19 avril 2022, a confirmé l'indépendance des administrateurs Tchétché N'GUESSAN, François KLITTING, Alassane BA, et Marie-Ange SARAKA YAO.

La durée du mandat de tous les administrateurs est de trois (3) ans renouvelables.

En application du pacte liant les actionnaires, trois (3) personnes physiques représentants les actionnaires DEG, BIO et PROPARCO participent en qualité d'observateurs aux travaux du Conseil sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a connu les changements ci-après :

- Désignation de Monsieur Tchétché N'Guessan comme 4ème administrateur indépendant au cours de l'AGM du 18 juin 2021.
- Sortie du représentant permanent de la BOAD Monsieur M'Baye THIAM remplacé par Monsieur Ibrahima DIOUF le 22 juin 2021.

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète équitablement les droits de vote que peuvent exercer ses actionnaires et l'internationalisation des activités du Groupe avec notamment la présence d'administrateurs de nationalité et culture différentes.

1.1.3. Réunion et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil arrête en début d'année le calendrier de ses réunions suivant une périodicité d'une réunion par trimestre sauf réunion urgente ou nécessaire. Le Conseil est convoqué par lettre envoyée à ses membres dix (10) jours au moins l'avance. Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le Conseil d'Administration débat de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et procède à l'évaluation de ses travaux au moins une fois par an. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante.

En 2021, le Conseil s'est réuni neuf (9) fois, les 26 janvier, 23 février, 6 avril, 30 avril, 8 juillet, 14 septembre, 19 octobre, 02 novembre et 21 décembre. Les réunions se sont tenues pour la plupart du temps par visioconférence en raison de la crise sanitaire du COVID-19 mais avec au moins trois administrateurs réunis sur un même site et la présence de la direction générale invitée.

La durée moyenne des réunions est de 3 heures et s'est raccourcie de 47 minutes par rapport à l'exercice précédent. Le taux moyen de présence des administrateurs en séance a été de 93% en recul par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux à la gouvernance, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes semestriels et annuels, à la conception et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie retenue, et enfin à la convocation des assemblées générales.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe. Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a examiné les résultats de son autoévaluation et défini les axes d'amélioration ainsi que son programme de travail pour l'année 2022.

Les administrateurs ont perçu des indemnités de fonction dont le montant a été fixé par l'assemblée générale, et réparti par le Conseil lui-même entre ses membres. Le montant des indemnités de fonction versés aux administrateurs a été régulièrement porté à la connaissance des commissaires aux comptes.

En dehors des règles de fonctionnement ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés ainsi qu'une charte de l'administrateur.

1.1.4. <u>Préparation des travaux et missions des comités spécialisés</u>

Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise, de cinq comités spécialisés à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, le Comité Investissement et Stratégie, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits et des compagnies financières.

1.1.4.1. Le Comité d'audit

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Lodugnon Brice	Président	Administrateur non exécutif
N'Guessan Tchétché	Membre	Administrateur indépendant
Ba Alassane	Membre	Administrateur indépendant
Mattei Jean-Louis	Observateur (ne vote pas)	Administrateur non exécutif
Diouf Ibrahima	Observateur (ne vote pas)	Administrateur non exécutif
Mahou-Loe Sylvie	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice de l'Audit du Groupe

Le rôle du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.
- La désignation, la mutation ou la révocation du responsable de la fonction d'audit interne et celle des auditeurs internes ;

En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni quatre (4) fois en présence de la direction générale invitée les 26 mars, 16 juillet, 03 septembre, et 06 décembre. Le taux de présence des membres a été de 100%.

Les principaux sujets traités pendant ces séances hors les sujets légaux, sont d'ordre financier et réglementaire à savoir : notation financière, validation de la Politique de prix de cession interne du Groupe, validation du rapport semestriel consolidé au 31 décembre 2020 sur l'évaluation du risque de non-conformité, validation du rapport annuel au 31 décembre 2020 sur la mise en œuvre du dispositif de LAB/FT au sein du Groupe, validation du rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2021, validation de la cartographie des risques de non-conformité, validation de la cartographie des risques de blanchiment de capitaux et financement de terrorisme.

1.1.4.2. Le Comité des risques

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Klitting François	Président	Administrateur indépendant
Saraka Yao Marie-Ange	Membre	Administrateur indépendant
Diouf Ibrahima	Membre	Administrateur non exécutif
Mattei Jean-Louis	Observateur (ne vote pas)	Administrateur non exécutif
Assiba Ponou Kouassi	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Risques du Groupe

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Ainsi, le comité des Risques :

- S'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de gestion intégrée des risques conforme aux exigences réglementaires
- A une bonne connaissance de la nature et de l'ampleur des risques encourus, les interrelations qui existent entre ces différents risques ainsi que les niveaux de fonds propres et de liquidité requis pour couvrir ces expositions ;
- Soumet au Conseil d'Administration, pour approbation, des propositions relatives au degré d'appétence pour le risque actuel et futur à l'échelle du Groupe ainsi que les limites en matière, notamment, d'octroi de crédits, d'investissements et de concentration;
- Révise périodiquement les politiques et procédures de risques au regard des évolutions enregistrées dans les activités et s'assure qu'elles sont adaptées aux stratégies et au degré d'appétence pour le risque approuvés par le Conseil d'Administration ;
- Veille à ce que l'organe exécutif prenne les mesures nécessaires pour contrôler et maîtriser tous les risques significatifs conformément aux stratégies et degré d'appétence pour le risque qui ont été approuvés.

En 2021, le Comité des Risques s'est réuni cinq (5) fois en présence de la direction générale invitée, les 26 janvier, 2 avril, 16 juin, 7 septembre et 06 décembre. Le taux de présence des membres a été de 100%.

Conformément à ses attributions, le Comité a pris connaissance des rapports périodiques soumis par la Direction des Risques ainsi que le Département du Crédit, le Département du Recouvrement, la Direction Juridique, l'entité BMB et a veillé tout au long de l'exercice 2021 à l'indépendance de la fonction de gestion des risques.

Sur recommandation du Comité des Risques, le Conseil a approuvé notamment au cours de l'année 2021 :

- Le Plan Préventif de Redressement (PPR) d'Oragroup
- Les limites annuelles de risques de change pour chaque entité
- Les ratios de bilan relatifs au risque de liquidité de chaque entité

- La mise sous surveillance du portefeuille de certaines entités dont l'augmentation de créances à risques élevés est observée
- L'amendement à la Politique de gestion du risque de crédit ;
- L'approbation du rapport annuel sur le dispositif global de gestion des risques à transmettre au régulateur
- Mise en place d'un dispositif de reporting périodique des dépassements accordés par les conseils d'administration des entités
- La poursuite des analyses des créances les plus importantes susceptibles de donner lieu à des provisions significatives selon les normes PCB ou les normes IFRS 9 (créances en stage 3)

1.1.4.3. Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Gremeaux Anne-Claire	Président	Administrateur indépendant
Klitting François	Membre	Administrateur indépendant
N'Guessan Tchétché	Membre	Administrateur indépendant
Nkontchou William	Observateur (ne vote pas)	Administrateur non exécutif
Tankpinou Dotou Guy	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur Juridique et du Contentieux

Le rôle du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination est d'assister le Conseil pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank et notamment de :

- Appuyer le Conseil dans le développement d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'imputabilité ;
- Proposer au conseil l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, de code de déontologie, et évaluer celles en vigueur ;
- Exercer un rôle de surveillance en matière de gouvernance, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Conseiller le Président du Conseil en matière d'éthique et de déontologie et l'assister dans ses travaux concernant l'application et l'interprétation du Code d'éthique et de déontologie autant aux membres du conseil, qu'aux dirigeants sociaux et au personnel.
- Sélectionner de nouveaux administrateurs et de nommer les membres de l'organe exécutif
- Evaluer l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées
- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique de ressources humaines de l'établissement.

En 2021, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni six (6) fois en présence de la direction générale invitée, les 17 février, 31 mars, 29 juin, 09 septembre, 08 décembre et 20 décembre. Le taux de présence des membres a été de 100%. La durée moyenne d'une réunion est de 2h.

Les principaux sujets traités au cours de ses séances ont porté sur la gouvernance, la déontologie, la mise à jour annuelle de la charte de gouvernance du Groupe, le recrutement d'un 4ème administrateur indépendant, la validation de la politique de gestion des conflits d'intérêts, l'évaluation du conseil, ses membres et ses comités spécialisés, le planning de formation des administrateurs, la rotation des membres des comités spécialisés.

1.1.4.4. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Mattei Jean-Louis	Président	Administrateur non exécutif
Ba Alassane	Membre	Administrateur indépendant
Nkontchou William	Membre	Administrateur non exécutif
Mian Serge	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Relations Investisseurs

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance interne et externe que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long terme.

En 2021, le Comité d'Investissement et de Stratégie s'est réuni sept (7) fois en présence de la direction générale invitée, les 19 février, 3 mars, 2 avril, 24 juin, 6 septembre, 22 octobre, et 19 novembre 2021. Le taux de présence des membres a été de 95%.

Les principaux sujets traités pendant ses séances sont d'ordre financier et stratégique à savoir : levée de fonds, renforcement de fonds propres des entités, plan de Trésorerie du Groupe, plan de financement d'Oragroup, emprunts obligataires, emprunts syndiqués, stratégie digitale du Groupe poursuite du projet de création d'une SGI, plan de retournement de filiales, politique de validation annuelle du plafond d'emprunts de la Holding, revue du manuel de politique et de procédures de la direction de trésorerie, évaluation du comité.

1.1.4.5. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Saraka Yao Marie Ange	Président	Administrateur indépendant
Gremeaux Anne Claire	Membre	Administrateur non exécutif
Diouf Ibrahima	Membre	Administrateur non exécutif
Nkontchou William	Observateur	Administrateur non exécutif
Loua Katala	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice Groupe du Capital Humain

Dans le cadre de l'accomplissement de son rôle d'assistance au Conseil d'Administration, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations tient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Assister le Conseil dans le processus de recrutement des Directeurs holding ;
- Proposer en cas de besoin, les amendements aux procédures de recrutement des Directeurs holding ;
- Veiller à ce que le processus de recrutement des Directeurs holding soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente;
- S'assurer que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d'intérêts qui pourraient émaner du processus de recrutement des Directeurs holding en vue de veiller à l'objectivité de ces derniers
- Proposer au conseil d'administration, les éléments de rémunération des administrateurs que ce dernier soumet à l'assemblée générale.
- Proposer au conseil, les éléments de rémunération des dirigeants (Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints Groupe, filiales/succursales et Directeurs holding), que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la holding et du Groupe ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de la holding, ses activités à long terme, sa stratégie de gestion des risques à long terme, sa performance ainsi que son système de contrôle interne ;
- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires
- Examiner, analyser et suivre, au moins une fois par an, les plans, les procédures et les résultats du système de rémunération à l'échelle de la holding afin de déterminer s'il crée les incitations permettant une bonne gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques qui doit également déterminer si les incitations générées par le système de rémunération tiennent dûment compte du profil de risque de la holding, de ses besoins de fonds propres et de liquidité ainsi que la prévision de ses revenus.

En 2021, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni cinq (5) fois en présence de la direction générale invitée, les 10 février, 3 mai, 22 juin, 7 septembre et 17 novembre 2021. Le taux de présence des membres a été de 89%.

Lors de ses réunions le Comité a notamment abordé :

- L'approbation du programme « Jeune Manager »
- L'amendement du paragraphe du manuel RH relatif au recrutement des membres CoDir
- L'amendement de la Politique de prêt au personnel, la révision générale du Manuel RH
- Le recrutement du DGA Support, et le remplacement du DG de la filiale de GUINEE
- La validation du bonus 2020 au personnel de la Holding, approbation du bonus 2020 aux DG et DGA filiales et succursales ; l'évaluation et Bonus 2020 aux DG/DGA Groupe
- La validation des conditions de rémunération DGA Orabank Bénin,
- L'application de la retraite complémentaire sur bonus DGA Groupe et validation de crédit immobilier DGA Groupe
- Harmonisation de la retraite complémentaire des mandataires sociaux

1.1.5. Évaluation de l'activité du conseil

Le Conseil a procédé à son auto-évaluation au moyen de questionnaires digitalisés accessibles en ligne depuis une plateforme dédiée. Les résultats de cette évaluation ont fait ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil sur la fréquence et la qualité des présentations.

1.2. <u>Direction générale</u>: <u>organisation, limitations éventuelles de pouvoirs, modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée général</u>

1.2.1. <u>Direction générale</u>: organisation, limitations éventuelles de pouvoirs

Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de directeur général, assisté de deux directeurs généraux adjoints, Messieurs N'DIAYE Cheikh Tidiane et KANE Mamoudou.

Le directeur général, et les directeurs généraux adjoints sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales et spécialement réservés au Conseil d'administration par les dispositions légales et/ou par les statuts. Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière de pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

1.2.2. <u>Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale</u>

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont mentionnées au Titre <u>«</u> <u>Admission et présentation aux assemblées »</u> des statuts de la Société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel

que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la Société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

2.1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la Circulaire N°03-2017/CB/C relative au contrôle interne des établissements de crédit et des compagnies financières dans l'UMOA.

2.1.1. <u>Dispositif de contrôle interne</u>

Le groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- Le contrôle de premier niveau est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.
- Le contrôle de second niveau intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- Le contrôle de troisième niveau revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations. Par le biais d'évaluations périodiques de dernier niveau, son objectif est de s'assurer, de manière générale, que le dispositif de contrôle interne est en place et fonctionne comme il se doit. Il s'agit de l'Audit.

2.1.2. <u>Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière</u>

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures opérationnelles, comptables et de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur.

2.2. <u>Les procédures de gestion des risques</u>

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques.

La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers : Gouvernance – Gestion – Contrôle.

Cette structure permet ainsi:

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Le Comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2021, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 31 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

- 3. Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social
 - 3.1. <u>Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux</u>

Les rémunérations et avantages des administrateurs sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui détermine le montant global des indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration à raison d'un montant Y pour le Président, Y x 80% pour les administrateurs indépendants et Y x 50% pour les autres administrateurs non exécutifs. Le paiement des indemnités de fonction s'effectue à chaque début de trimestre. Les montants payés couvrent les travaux en comité.

Au titre de l'exercice 2021, Oragroup a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant de 340 000 euros à titre d'indemnités de fonction. Hormis ces indemnités de fonction, les administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

3.2. Rémunération totale et des avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs fixés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux mandataires sociaux dirigeants repose sur l'atteinte d'objectifs financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants exécutifs de la Société disposent de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui leur ont été gratuitement accordés par la Société.

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq (5) dirigeants les mieux rémunérés a été certifié par les commissaires aux comptes de la Société et figure dans leur rapport.

4. <u>Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice</u>

IDENTITE DE L'ADMINISTRATEUR	MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES	SOCIETE
Vincent Le GUENNOU	 Président du Conseil Président du Conseil Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 	 TAKAFA EDUCATION HOLDINGS ECP POWER AND WATER HOLDING SAS THUNNUS OVERSEAS GROUP SAS TOGOCELL SA TOGOCOM SA TOGOTELECOM SA AGOU HOLDING SAS
François KLITTING	Administrateur	• AXA CREDIT
Jean-Louis MATTEI	 Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 	 JLM ENTREPRISES SAS SIAT SAS AFD SOCIETE GENERALE BL KEYS TOG
Alassane BA	 Administrateur Chief Executive Officers Administrateur	 AERIA DIARAMA ADVISORY PARTNERS SOCIETE DE GESTION MEDICALE
Ferdinand NGON KEMOUM	 Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 	 ORABANK TOGO SA ORABANK BENIN SA ORABANK COTE D'IVOIRE SA ORABANK GUINEE SA ORABANK GABON SA
Anne Claire GREMEAUX	Director Legal Affairs Francophone Investments	• ECP PARIS
Marie Ange SARAKA YAO	 Administrateur Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants 	• SODECI SA • GAVI FONDATION

IDENTITE DE L'ADMINISTRATEUR	MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES	SOCIETE
William NKONTCHOU	 Administrateur 	 ORABANK TOGO ORABANK BÉNIN ORABANK CÔTE D'IVOIRE ORABANK GUINÉE ORABANK TCHAD ORABANK GABON ORABANK MAURITANIE FTSL FINANDEV AFRICA HOLDINGS OUICODING IOKA HOLDING ORAGROUP SECURITIES
Brice LODUGNON	 Administrateur 	 ORABANK TOGO ORABANK BÉNIN ORABANK CÔTE D'IVOIRE ORABANK GUINÉE ORABANK TCHAD ORABANK GABON CIE CIPREL SODECI SDE ATINKOU ERANOVE (France) NOVAREA TAKAFA EDU HOLDING AMCHAM CI KEKELI EFFICIENT POWER EMP WAM ECP POWER & WATER HOLDING
Tchétché N'GUESSAN	Administrateur	• CIPREL SA
Ibrahima DIOUF	Administrateur	BNDE SENEGAL SA

5. Conclusion

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2021, se sont déroulées dans l'orthodoxie de la bonne gouvernance. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée au cours des exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2022, le renforcement de sa gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles instructions et circulaires de la Commission Bancaire entrées en application en 2021 et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maitrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

Le Président du Conseil d'Administration

Vincent LE GUENNOU